

Mémoire déposé  
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste  
dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

par

Françoise Brunelle

Mai 2014

Mémoire Françoise Brunelle

BAPE printemps 2014, 2<sup>ième</sup> partie, les mémoires.

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

J'ai grandi en pleine campagne. Mon désir de l'habiter et d'y travailler m'a conduit à y chercher un travail et de m'y installer. J'ai habité dans les villages de la région, prenant grand soin de l'environnement, et communiquant cette passion. Pendant 12 ans, j'ai habité sur une ferme (avec ce que cela comporte); depuis bientôt 17 ans, nous habitons à Bécancour encore et toujours pour l'espace, la beauté, la tranquillité, la qualité de l'air, de l'eau et de la terre (alimentation et jardins biologiques). Pendant toutes ces années, éduquant le respect de l'environnement, et ce, peu importe l'âge de mes élèves, en faisant prendre conscience de la protection de leur milieu de vie, de l'énergie utilisée, de l'importance de l'eau, la récupération, réutilisation... Mais pour mieux vous situer, j'habite tout près de la faille de Yamaska, dans le groupe d'Utica. Dois-je me réjouir si le corridor numéro 2 a atteint une maturation thermique? Il semble que l'on parle de sous-pression ou surpression lorsque l'on creuse dans ces profondeurs mais j'avoue sincèrement que moi, j'ai frôlé la dépression lorsque j'ai réalisé ce qui arrivait à l'automne 2010. On voulait notre bien sans nous le souhaiter!

Mon implication citoyenne depuis le BAPE 2010 sur le gaz de schiste n'a pas cessé. Défendant les valeurs de base de toute vie et croyant fermement que tout forage quel qu'il soit met en risque la qualité de vie de cet environnement.

Ici, à Bécancour, nous avons un Parc Industriel, les gens le traversent par la 30, nous connaissons ses limites physiques, essayons dans la mesure du possible, par notre implication, d'en réduire la pollution. La participation du milieu industriel à notre recherche du meilleur, est habituel, quoique toujours à re-questionner, quelques industries s'impliquant plus que d'autres et de manière pratique. En somme, nous pouvons parler de mariage de raison : le travail rémunéré de citoyens de la région sous condition de pollution avec mesure d'atténuation, théorie du moindre effort reconnue. Tandis que l'approche « envahissante » de cette industrie du gaz de schiste,

qui n'a ni lieu conscrit, elle prend tout : nos champs, nos forêts sans distinction, et nos rivières dont on est si fier, nos lacs, nos sources, nappes phréatiques, rien n'est laissé, peu de choses sont protégées;

qui n'a ni contrôle précis, du fait que cette industrie se déplace, prend toute la place, relève de 2 ministères : ce qui concerne le puits lui-même relève du ministère des ressources naturelles; et ce qui concerne le contour, s'il y a émanation autour du puits et que c'est jugé dangereux, ça relève du ministère du développement durable et peut-être 3 ministères si on ajoute le ministère de l'occupation du territoire. Comment s'y retrouver? À qui s'adresser? Au BAPE, j'ai entendu que le ministère du développement durable *peut traiter une plainte mais non un particulier*. Le 8 avril lors d'une conférence, j'entendais les mêmes inquiétudes : «ça laisse des grands trous dans le système. Qui va regarder les risques?» Curieusement, c'est nous les simples citoyens, qui depuis 2010, s'informons, questionnons, et nous disons NON. Car s'il y avait dégâts, pollution, contamination de la terre, de l'air ou de l'EAU, nous aurions à prouver que cette industrie en est la cause par nos dires, nos recherches, à coût d'investissement : de temps et d'argent! Ces cas de pollution rencontrés, en plus de devoir le

prouver, nous devons faire face au jeu de cache-cache de l'industrie. Bien sûr, sans que ce soit dit ainsi, nous avons l'impression que l'industrie a tous les droits : qu'elle se faufile au travers des lois, qu'elle s'esquive entre les règles des ministères et même lorsque c'est prouvé, qu'elle a contaminé l'environnement, elle prend tout, étire le temps, peut partager le même territoire (claim) qu'une autre compagnie, peut rendre la demande confuse... Selon les dires du ministère de développement durable : *il y a des cas de contamination qui ne sont pas encore décontaminés* et ce depuis plusieurs années ! (Ex. Il me semble avoir entendu Shannon)  
Non nous ne voulons pas de cette industrie parce que nous voulons garder notre milieu de vie intègre.

Depuis quatre ans, nous nous sommes promenés dans les campagnes environnantes à cogner aux portes des gens, échanger et prendre leur avis. La majorité des gens refusent que cette industrie puisse entrer sur leur terre. Que ce soit en milieu habité ou non, pourquoi encourager l'exploitation de ressources non-renouvelables et polluantes? Connaissant les dégâts faits par cette industrie : premièrement on a tous vu ce qui est arrivé dans les villages des États-Unis avec plusieurs contaminations de leurs puits d'eau et baisse de leur qualité de vie; deuxièmement connaissant aussi que le point zéro par rapport au réchauffement de la planète est atteint, pourquoi essayer encore de faire entrer ce développement? De plus, sachant que la ressource EAU n'est pas infinie et que c'est dans le mandat **de tous** de la protéger. Je vous rappelle le principe de précaution : *lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.* Dans ce cas-ci, ma suggestion est le scénario numéro un, présenté lors du BAPE, « pas de développement ».

Nous parlons d'un projet d'exploitation sur le gaz de schiste où la population est la plus nombreuse dans la Vallée du St-Laurent. Une exploitation dont l'activité industrielle avec tous les impacts négatifs : qui peut durer 24heures par jour, de plusieurs semaines à plusieurs mois et ce pendant des années. J'ai suivi les audiences du BAPE comme bon nombre de citoyens. Jeudi le 3 avril 2014, lors d'une conférence sur les sources d'émission, que ce soit pour le forage, la fracturation, lors d'essais, d'extraction, de traitement de cette filière, on a parlé de mesure d'atténuation qui ne sont pas suivies nécessairement par l'industrie, j'ai entendu « *les meilleures pratiques ne sont pas toujours considérées* » et cela même si on dit que l'industrie doit se conformer, concerter, informer, avant et pendant l'exploitation (pas d'après?). Alors, on a beau dire comme une des conférences du 8 avril à 13h, sur les risques technologiques, « *qu'il devra y avoir une gestion rigoureuse, qu'il devra y avoir un plan d'urgence, qu'il faut inspecter une fois semaine, qu'il faut les meilleures pratiques de forage, que l'industrie doit se conformer, former ses gens, les rendre compétents, rendre les travaux plus sécuritaires (minimiser, substituer, modérer...), qu'on y fait l'utilisation de l'acide chlorhydrique la plus part du temps, que les produits chimiques verts, ça existe...* » Mais, qui est l'industrie au juste? Elle n'est pas une personne, elle n'a pas d'émotions, elle est une «entité» qui pense « argent », «investisseurs», «profits»... et souvent, les effets négatifs à la charge de la société! (*Lors d'un cas de pollution, à LaSalle Coke, et des lagunes de la ville de Mercier, des mesures d'évacuation et de décontamination ont coûté 10 millions de dollars aux contribuables québécois selon le Rapport Bourgogne, «Les Terrains contaminés au Québec, les risques pour les prêteurs.» de Sophie Lavallée, p.7).*

Pour diminuer les impacts négatifs, j'ai aussi entendu que c'est le citoyen qui devait se protéger, comme se faire poser un système d'aération et fermer ses fenêtres pour diminuer l'impact

sonore et même mieux changer ses fenêtres pour contrer une partie des désagréments. Je vous rappelle que nous vivons à la campagne. Si chacun des citoyens de la région vivent ici, c'est qu'ils ont choisi la campagne pour y vivre en harmonie avec la nature, toutes fenêtres ouvertes!!! (Principe « a » du DD : « Santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.») Nous ne vivons pas ici pour subir l'industrialisation du paysage avec les impacts négatifs qui y sont liés. Et nous parlons toujours d'exploitation d'une ressource non-renouvelable dans un temps où les efforts devraient plutôt opter pour le développement des énergies renouvelables : la recherche et l'investissement dans l'énergie solaire, l'utilisation de l'hydroélectricité déjà en surplus au Québec « *Mais la production et l'usage de l'énergie fossile détruisent chaque jour la planète alors que l'énergie électrique, non sans effets secondaires ni dommages collatéraux cependant se qualifie par sa propreté et son renouvellement naturel.* » (EAUsecours! J.Louis Trudeau, p.129). Qu'attendons-nous?

La vitalité d'un village repose sur l'implication des citoyens et la force des liens sociaux. Qualités requises et dynamisme d'un milieu uni par leur persévérance. La solidarité rurale c'est lorsque les gens s'unissent sous un même projet, ce qui de prime abord serait durement touché même annihilé si cette filière sur le gaz de schiste voyait un tant soit peu le jour car en ce qui concerne l'acceptabilité sociale, selon les sondages CROP de mars 2014, 68 % des québécois sont contre l'exploitation du gaz de schiste; ce pourcentage monte jusqu'à 71% chez les francophones. Ici dans la ville de Bécancour, une POPULATION DIRECTEMENT VISÉE, selon notre recherche, ce pourcentage est encore plus haut. Bref, il n'y a pas d'acceptabilité sociale face à cette industrie.

De plus, lors d'un forum citoyen en développement durable à la ville de Bécancour, en décembre 2012, les citoyens ont voté prioritairement pour la protection de l'EAU. Plusieurs interventions sur ce sujet ont été faites lors des conseils de ville, conseils des maires de la MRC, tout comme au comité de développement durable (CDD) afin que nos élus respectent la demande des citoyens. Malgré une réponse évasive de la part de nos élus, et bien que ce soit de compétence municipale de la protéger, ils remettent la protection de nos sources d'eau entre les mains du gouvernement. D'ailleurs, je ne comprends pas que les citoyens doivent faire des pressions au gouvernement pour que des hommes et des femmes chercheurs et scientifiques du milieu soient entendus et que l'on tienne compte de leurs recherches dans l'énoncé de la loi sur la protection de l'EAU, avec des mesures de réelles protections. L'EAU, c'est la vie. C'est une priorité pour les citoyens de notre ville, de notre région, du Québec, du monde entier. Dans la Vallée du St-Laurent, nous parlons de terres arabes avec un potentiel agricole élevé. L'EAU est un bien collectif, essentielle à toute production agricole, à toute activité agro-alimentaire, à toute activité touristique, à toute activité.

(Comme j'ai entendu dans la première partie du BAPE) Je me demande si tous les citoyens et même les élus de notre ville sont au courant que ça revient à chaque propriétaire de faire analyser l'eau de son puits? Est-ce que l'on sait que l'industrie du gaz de schiste est une industrie « GLOUTONNE » pour l'approvisionnement en eau, puisqu'elle a besoin d'un très grand volume d'eau? Que selon une des conférences du BAPE, 60 % de l'eau injectée dans les puits ne remonte pas et qu'à long terme on ne peut pas dire s'il y aura des effets sur notre approvisionnement? Est-ce que l'on sait qu'il peut y avoir des problèmes de cimentage, de déversement des eaux reflux-rejetées, des problèmes de gestion des eaux usées ?

L'environnement où je vis, a son lot de pollution, avec en plus les annonces de construction d'industries à venir s'installer dans le Parc industriel de Bécancour, (la bonne nouvelle étant qu'elles se construiront dans les limites du Parc industriel).

Faut-il être un spécialiste pour savoir que l'environnement où je vis, déjà fragilisé, puisse être menacé et subir un déséquilibre s'il y avait en plus développement de l'industrie du gaz de schiste. Le 3 avril en soirée, j'apprenais qu'il peut y *avoir augmentation du cancer pour ceux qui habitent près des puits*, donc pour la population locale. Faut-il attendre vraiment que nous soyons les cobayes de cette exploitation afin de suspendre tout permis d'exploration et de fracturation de cette industrie?

Juste pour terminer, nous devrions parler **d'écologie durable** à la place de développement durable puisque dans le développement durable, l'environnement est souvent remis loin derrière l'économie. Notre mission première devrait être de protéger la nature puisque c'est notre milieu de vie et que c'est elle qui nous nourrit. J'ai lu un message sur internet qui venait des Premières Nations et qui ressemblait à ceci : L'eau est vivante et je la bois, le légume qui pousse sur ma terre est vivant et je peux le manger, le gaz ne peut se boire, l'argent ne peut se manger...

Je fais partie d'un groupe d'irréductible.

Petit point rouge quelque part près de la faille de Yamaska.

Pour nos enfants et leurs descendants, laissons-leur la VIE en garantie!

Françoise Brunelle